

Communiqué de presse

Attention, danger : prise en charge des soins dentaires, le transfert vers les complémentaires se prépare

Cette fois, les pièces du puzzle sont là.

D'un côté, la CNAM, l'UNOCAM et les syndicats de chirurgiens-dentistes lancent une mission tripartite sur le tiers payant des EBD. L'IGAS sera chargée d'établir une vision partagée et d'améliorer le dispositif.

De l'autre, le rapport « Refonder l'articulation entre assurance maladie obligatoire et complémentaires santé au service de la transformation du système de santé » accompagné du rapport de l'IGAS-IGF « Chiffrage de scénarios de réforme de l'articulation entre assurance maladie obligatoire et assurance maladie complémentaire » chiffre noir sur blanc un scénario de « décroisement » des financements, avec un transfert complet vers les complémentaires des dépenses de postes où elles sont déjà majoritaires, dont le dentaire.

Et juste avant ? Le décret du 21 août 2026 : en baissant la part prise en charge par l'AMO et en modifiant de facto la participation des assurés sur les soins dentaires à compter du 1er janvier 2027, le Gouvernement a officiellement annoncé vouloir « renforcer la contribution des organismes complémentaires ».

Sans ce décret, ni ce scénario ni ce chiffrage n'étaient possibles.

Alors non, le ticket modérateur dentaire n'est pas une simple mesure technique. Il s'inscrit dans une évolution beaucoup plus profonde : celle du déplacement progressif de la prise en charge de l'AMO vers l'AMC des soins dentaires.

Le SFCD l'a identifié et reste particulièrement vigilant : car derrière le financement, c'est bien la solidarité nationale, l'accès aux soins et la place du chirurgien-dentiste dans notre système de santé qui sont en jeu. Le transfert est désormais posé sur la table. Le SFCD sera là pour en mesurer les conséquences et défendre une prise en charge des soins dentaires à la hauteur des enjeux de santé publique.



Contact presse : Dr Nathalie Delphin - Présidente
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.

